



Luxembourg, le 21 janvier 2020

Dépôt : Serge Wilmes

Groupe politique CSV

Interpellation du PIB du
bien-être



MOTION

La Chambre des Députés,

Considérant que le développement du PIBien-être ne peut se concevoir que si les institutions en charge ont accès aux données leur permettant de calculer les différents indicateurs à des intervalles réguliers,

Que, d'après nos informations, la réactivité des administrations publiques, communes et établissements publics de répondre aux demandes d'information de l'Institut national de la statistique et des études économiques (STATEC) n'est pas toujours exemplaire,

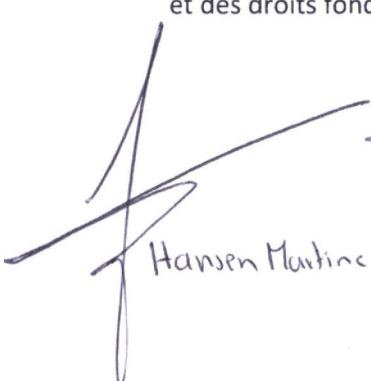
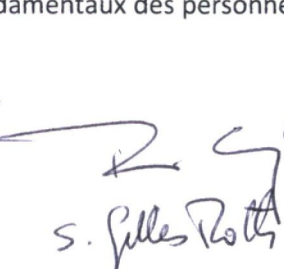

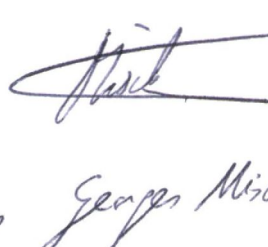
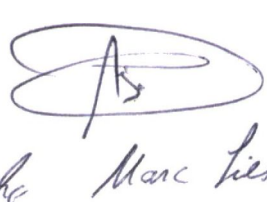
Que la loi du 10 juillet 2011 portant organisation du STATEC invite ce dernier à privilégier l'exploitation de fichiers administratifs, i.e. de fichiers tenus par les entités précitées,

Invite le Gouvernement,

à permettre au STATEC de jouer pleinement son rôle de support technique au CSDD et au CES dans le développement du PIBien-être, et partant

à sensibiliser les chefs d'administrations, les responsables communaux et des établissements publics aux enjeux inhérents à la collecte de données nécessaires à l'actualisation du PIBien-être,

à faire en sorte que le STATEC puisse avoir accès aux informations qu'il juge utiles dans un délai rapproché, dans le respect des règles et principes applicables en matière de protection des données et des droits fondamentaux des personnes concernées

 Hansen Martine
 S. Jullès Roth
 Serge Wilmes
 Georges Mischa
 Marc Lies